CHARTE DE LA COMMISSION
« Réflexion sur la société »

La présente charte fixe le cadre des assemblées ou réunions organisées par notre commission.

Historique

Suite au constat que les sujets abordés lors des réunions du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) n'incluent pas suffisamment des problématiques globales, notre commission a été créée à l'initiative d'un habitant lors du renouvellement des membres du CCQ Brestois en novembre 2017.

Présentation

L'objet de notre commission – composée d'habitants membres du CCQ, de personnes extérieures aux CCQ, d'agents des services de la ville de Brest et de Brest Métropole – est d'organiser régulièrement sur les places publiques des assemblées de citoyens, ouverte à tous, qui débattent de sujets de société.

Le nom retenu pour nos assemblées est « Continuum ». Ce mot représente pour nous l'ouverture, le maintien du dialogue dans l'espace et le temps, soit un moment où des citoyens qui ne se connaissaient pas auparavant peuvent débattre ensemble.

Valeurs

Notre commission est ouverte à tous et s'inscrit dans l'esprit de l'éducation populaire. Elle prône le bien commun, la coopération, la démocratie directe et participative, le droit à la différence, l'équité, l'intérêt général, la liberté, la transparence.

Concrètement, cela se matérialise par une **attitude bienveillante** dans l'écoute, l'échange, le respect et la tolérance à l'égard d'autrui lors des échanges en assemblées ainsi qu'en réunions.

Objectifs

Débattre entre voisins, riverains, citoyens, … ne doit pas être quelque-chose de tabou !

L'objectif final est de **susciter un regain d'intérêt populaire pour la chose publique**. Pour l'atteindre, les objectifs intermédiaires sont, entre autres, de permettre à tous :
– d'apprendre à débattre ;
– de confronter ses idées ;
– de pouvoir exprimer le fond de sa pensée sans crainte d'être jugé ;
– de bénéficier et s'enrichir d'avis extérieurs au sien ;
– de s'éduquer mutuellement ;
– de prendre confiance en soi et en ses capacités.

Moyens

D'un point de vue opérationnel, notre commission se divise en deux instances de rencontres et d'échanges :

1 – Les réunions de pilotage

Organisées chaque année par série durant autant de semaines consécutives que nécessaire, elles servent à améliorer le fonctionnement de la commission et à préparer les assemblées : choix des jours et heures, des places publiques, des sujets abordés, l'organisation technique … Le tout sans aucune censure.

2 – Les assemblées de débat

Organisées régulièrement sur les places publiques de Brest ou d'ailleurs, elles permettent aux citoyens de s'exprimer et réfléchir ensemble sur des sujets de société.

Pour y parvenir, notre commission peut compter sur la coopération des services de la ville pour assurer l'aspect logistique, et si besoin l'appui d'un facilitateur pour l'animation du débat.

Fonctionnement

Chaque assemblée de débat que nous organisons débute toujours par une courte introduction qui permet de :

– rappeler le contexte (voir paragraphes « Historique » et « Valeurs » de la présente charte) ;
– d'expliquer les rôles spéciaux et les règles de la prise de parole (voir ci-dessous) ;
– informer de l'existence de la présente charte, ainsi que de son accessibilité en ligne et sur place ;
– préciser que les échanges sont enregistrés et disponibles en accès libre sur Internet (voir « Continuum Brest » sur Mixcloud) ;
– prévenir que les participants peuvent être pris en photo et qu'ils en acceptent la diffusion, y compris en ligne (un droit d'opposition reste bien sûr possible en allant voir directement le photographe) ;
– présenter la thématique, le sujet et/ou la problématique du jour (défini à l'avance en réunion).

Afin d'assurer la bonne tenue des débats, **quatre participants se verront attribuer un rôle spécial** (sur la base du volontariat) parmi les suivants :

– Facilitateur : prendre la parole lors de l'introduction du débat, accueillir les passants ;
– Modérateur : distribuer la parole, faire respecter les règles de la prise de parole *(on lève la main pour demander la parole / on ne prend la parole que lorsqu'elle nous est donnée par le Facilitateur / on ne conserve pas la parole pour soi trop longtemps / on ne coupe pas la parole à autrui / on prend en compte la parole d'autrui / on ne se moque pas d'autrui / on a aussi le droit de ne pas s'exprimer)*, minuter le temps de parole, modérer les propos, vérifier que le débat ne s'écarte pas du sujet et que la parité soit respectée ;
– Scribe : prendre des notes et/ou illustrer les échanges ;
– Sourceur : gérer les outils numériques avant et pendant le débat, vérifier la véracité des éléments factuels (via un moteur de recherche en ligne), réalimenter le débat si besoin ;

De part son statut, un participant ayant un rôle spécial ne peut pas demander la parole pour lui-même, hormis le Sourceur qui peut relancer les échanges si ces derniers périclitent car il s'agit souvent de celui qui a présenté/préparé le sujet.

Enfin, il faudra simplement veiller à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui assurent des rôles spéciaux afin que ces dernières puissent également participer pleinement aux débats suivants.

Postulat

En tant que participant aux assemblées ou aux réunions organisées par notre commission, **je reconnais avoir lu et accepté la présente charte**, le tout tacitement et sans aucune réserve.